Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/01/2026 - 273 - 2021 B 00303 - 829 645 407 - ABV

GROUPE ECS EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES

EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES
Société d'Expertise Comptable
Société par actions simplifiée au capital de 290 750 Euros
Tableau de l'ordre de la Région Nouvelle Aquitaine
RCS POITIERS 487 720 377 - Siret 487 720 377 00018
APE/NAF 6920 Z - TVA CEE FR 48 487 720 377

Nicolas SAUROIS
Expert-comptable

Hugo ROUSSEL
Expert-comptable

Marie CASAUX
Expert-comptable

Harmonie DUTAUD
Expert-comptable

Aymeric MAÎTRE du CHAMBON
Expert-comptable

Christophe MARTEAU
Directeur Associé

n° de dépôt 23 JAN. 2026 n° de gestion 213302

n° de facture

n° de chrono

SARL ABV

37 Place de la Marne

86700 VALENCE EN POITOU

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Civray 86400
Z.A. de Savigné – CS 20056
Tél. 05 49 87 02 59

Ligugé 86240
2 impasse Colette Besson
Z.A. Les Érondières
Tél. 05 49 58 36 72

Montmorillon 86500
22 rue des vieux chênes
Tél. 05 49 91 00 33

ecs.sarl@groupe-ecs.com
www.groupe-ecs.com

vous accompagne !

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	1 021 390.00		1 021 390.00	859 990.00
	Créances rattachées à des participations	824 449.15		824 449.15	403 097.87
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	481 207.02		481 207.02	481 207.02
	Autres immobilisations financières		108 000.00	-108 000.00	-108 000.00
	Total II	2 327 046.17	108 000.00	2 219 046.17	1 636 294.89
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	2 347 533.18		2 347 533.18	2 445 058.27
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	191 228.68		191 228.68	109 934.48
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	2 538 761.86		2 538 761.86	2 554 992.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 865 808.03	108 000.00	4 757 808.03	4 191 287.64

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 569 500)	569 500.00	569 500.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	56 950.00	56 950.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 186 260.79	2 382 370.17
	Report à nouveau	106 610.85	106 610.85
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	612 094.91	813 890.62
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	4 531 416.55	3 929 321.64
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	210 640.00	210 640.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 522.48	2 200.00
	Dettes fiscales et sociales	12 229.00	49 126.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	226 391.48	261 966.00
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 757 808.03	4 191 287.64
	(1) Dont à moins d'un an	226 391.48	261 966.00

ABV
Société à responsabilité limitée
au capital de 569 500 euros
Siège social : 37 Place de la Marne
86700 VALENCE-EN-POITOU
829 645 407 RCS POITIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025, augmenté du report à nouveau antérieur, soit une somme totale de 718 705,76 euros, de la manière suivante :

- A titre de dividendes aux associés — 10 000,00 euros
  Soit 0,17 euro par part

- Le solde — 708 705,76 euros
  En totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et au plus tard le 31 mars 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 DECEMBRE 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
La Gérance